

préviennent d'ailleurs l'Actif, l'Union des forces démocratiques (DGB) et la Fédération allemande des travailleurs migrants (Agif) dans un communiqué commun. « Cette attaque vise clairement à empêcher l'organisation des travailleurs immigrés et la lutte de la jeunesse anticapitaliste et antifasciste contre le fascisme et le racisme », dénoncent-ils.

« Paris doit rester une terre de résistance à l'extrême droite et il n'est pas acceptable que ses rues deviennent le théâtre de violences comme celles-ci », s'indigne Ian Brossat, porte-parole du PCF, venu soutenir les associations concernées, rue d'Hauteville. « Depuis quelques années, il y a une libération de la parole de l'extrême droite. Leurs mots sont repris par les plus hauts responsables de l'État, si bien que ces militants fascistes se sentent pousser des ailes. Cette impunité n'est pas acceptable », insiste-t-il.

LES KURDES À NOUVEAU VISÉS ?

Surnommé le « Petit Kurdistan » en raison de la forte présence de commerces kurdes, le quartier du 10^e arrondissement où a eu lieu ce raid n'en est pas à sa première agression. Cette attaque à l'encontre « de Turcs et Kurdes progressistes » intervient « après les assassinats ciblés de 2013 et 2022 dans le 10^e dans lesquels six Kurdes furent tués », rappelle Elie Jousselein, président du groupe PCF à la mairie de l'arrondissement. « Lorsqu'ils étaient ministres de l'Intérieur, Manuel Valls et Gérard Darmanin avaient promis de protéger les Kurdes. Protéger cette communauté passe par la justice. Or, le secret-défense n'a pas été levé pour 2013 et le parquet antiterroriste n'a pas été saisi pour 2022 », poursuit-il.

Une autre question se pose : quelles dispositions vont être prises pour la sécurité ? Pour l'heure, les locaux de l'Actif ne sont pas protégés, aucun policier n'est posté devant la porte. « Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, sait s'exprimer quand il le souhaite mais, sur cette affaire, il reste muet », déplore Ian Brossat.

Face à ce déferlement de haine, un rassemblement s'est tenu ce lundi soir sur le parvis de la gare de l'Est. De nombreuses associations, syndicats et partis politiques ont tenu à être présents, comme la CGT, le PCF ou la France insoumise. Tandis que l'enquête se poursuit, une autre manifestation parisienne a été annoncée. Elle est prévue ce samedi, à 14 heures, sur la place de la République. Pour faire bloc face au péril brun. ■

MARGOT BONNÉRY

Un rapport parlementaire prône la légalisation du cannabis

ASSEMBLÉE Les députés Antoine Léaument (FI) et Ludovic Mendes (EPR) se prononcent en faveur de la légalisation de cette drogue douce, dans le cadre de la lutte contre les narcotrafics. Le fruit d'une mission d'information qui a duré dix-sept mois.

Leurs préconisations sont à rebours de la campagne de culpabilisation et de répression au nom de la lutte contre le « narcoterrorisme » du ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, qui affirme qu'« un joint a le goût du sang, il a le goût des larmes ». Un rapport transpartisan cosigné par les députés Ludovic Mendes, Ensemble pour la République (EPR) et Antoine Léaument (FI) et rendu public ce 17 février propose au contraire de légaliser le cannabis récréatif, en l'accompagnant de politiques de prévention. « Il faut voir la lutte contre les stupéfiants comme une question de santé publique, au même titre que la lutte contre la consommation d'alcool », argue le député insoumis.

Cinq millions de personnes ont consommé du cannabis au minimum une fois en 2023 en France et une personne sur deux en consomme au cours de sa vie, selon les parlementaires. Or, selon *Alternatives économiques*, le budget pour la répression des stupéfiants a été multiplié par 3,5 en quinze ans. Il représentait en novembre 2024 1,8 milliard d'euros de dépenses pour l'État, alors même que le nombre d'utilisateurs

reste stable – preuve que les politiques actuelles sont un échec.

Les deux élus souhaitent ainsi « inventer un modèle français de régulation des stupéfiants » et rappellent que ce marché parallèle « repose sur une logique économique basique fondée sur les lois du marché capitaliste ». Ils proposent dans leur rapport de l'« assécher », avec la création d'une autorité administrative indépendante chargée de la régulation du cannabis.

CE DÉBAT SEMBLE SE HEURTER À UNE ÉTERNELLE IMPASSE

Antoine Léaument et Ludovic Mendes imaginent même « un prix inférieur à 5 euros le gramme, pour concurrencer efficacement le marché illégal ». Et prônent aussi la dépénalisation de la possession (en dessous de 3 grammes) de nombreuses autres substances à l'instar de la MDMA, des champignons hallucinogènes, et de l'héroïne. Ce « afin de concentrer l'action répressive sur les trafiquants », plutôt que sur les petits consommateurs. « Cela fait trente ans que l'on explique que le consommateur de drogue est un délinquant, complice du trafiquant, qu'il a du sang sur les mains. Ça n'a jamais rien

changé », affirme Ludovic Mendes dans le *Parisien*.

Les opérations « Place nette », mises en place en 2023 par Gérard Darmanin, sont « inutiles et parfois nuisibles », pointe aussi le rapport. Visé, l'ex-ministre de l'Intérieur, désormais à la Justice, s'en est pris au travail des députés, estimant que la proposition de légaliser était un « discours de défaite ». Promoteur de la politique répressive contre les stupéfiants, Gérard Darmanin avait fait adopter l'amende forfaitaire de 200 euros pour les usagers en 2020.

Ce travail parlementaire fait écho à un autre rapport, produit en 2021 par Robin Reda, ancien député « Les Républicains », et Jean-Baptiste Moreau, ex-député Renaissance, et qui défendait aussi la légalisation. Mais cette question semble se heurter à une éternelle impasse. Alors pourquoi pas la soumettre au référendum ou à un grand débat public ? C'est ce que suggèrent les deux députés, alors que le président Emmanuel Macron annonçait lors de ses vœux vouloir demander aux Français de « trancher » certains « sujets déterminants ». ■

MARION GUÉDOT

Alors que les centres de santé sont de plus en plus considérés comme une solution d'avenir pour réorganiser la médecine de ville, un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) commandé par une éphémère ministre de la Santé vient d'être publié dont le thème est l'évaluation du modèle économique des centres de santé pluriprofessionnels. Ce rapport aborde, notamment, la situation financière précaire de ces structures qui, comme le soulignent leurs représentants, sont défavorisées en termes de financement par rapport à la médecine libérale. La rémunération à l'acte leur est, en effet, très défavorable, avec un mécanisme qui ne prend pas réellement en compte les frais de structures où les professionnels de santé sont salariés, avec une prise en charge intégrale du tiers payant qui supprime toute avance de frais pour les patients. Ainsi, alors que leurs charges ont augmenté de 82 % depuis 2016, leurs recettes, composées majoritairement d'honoraires payés par la Sécu, n'ont augmenté que de 6,4 %. Par contre, la médecine libérale bénéficie de plus d'avantages. Chaque médecin généraliste en ville bénéficie donc d'une prise en charge partielle de ses cotisations

LA CHRONIQUE SANTÉ DE CHRISTOPHE PRUDHOMME



ALBERT FACELLI

Néolibéralisme à tous les étages

sociales à hauteur de 15 000 euros par an. Il peut également bénéficier de 40 000 euros par an pour embaucher un assistant médical. Il aurait été intéressant que le rapport de l'Igas souligne ces faits et avance des propositions pour que la Sécu améliore le financement des centres de santé. Ce n'est pas le cas et les préconisations semblent sorties d'un rapport qui aurait été rédigé par un cabinet de consultants comme McKinsey, cher à Emmanuel Macron

et à certains des directeurs de la Sécu qu'il a nommés et qui sont justement passés par ces cabinets.

Le rapport souligne que la « productivité des médecins » doit être améliorée. Cela signifie qu'il ne faut plus qu'ils prennent le temps nécessaire pour chaque patient, mais qu'ils enchaînent les consultations au même rythme que les libéraux, poussés par la nécessité de multiplier les consultations pour maintenir leur « chiffre d'affaires ». Alors que le principal reproche fait aujourd'hui par les patients est justement la durée trop courte des consultations...

La rédaction de cette partie du rapport fleure bon le langage néolibéral : « Le suivi de la production des actes est nécessaire pour s'assurer d'une production suffisante pour couvrir les charges. » Alors que certains médecins pratiquent des dépassements d'honoraires, un des principes des centres de santé est justement que les médecins sont salariés et ne pratiquent pas de dépassements. Il y a donc urgence à ce que ces administrations retrouvent des fonctionnaires ayant le sens du service public et à stopper le recrutement de contractuels biberonnés dans les cabinets de conseil. ■